

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE
VILLE DE MURDOCHVILLE, LE MERCREDI 13 OCTOBRE 2021 À 17 H 8**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Pierre Martin, maire de Cloridorme
Mélanie Clavet, maire de Petite-Vallée
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h 8.

**2. RÉSOLUTION 21-122 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 OCTOBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 13 octobre 2021 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 13 octobre 2021 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2021

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

4. Acceptation des déboursés du mois de septembre 2021
5. Adoption des états financiers 2020 de la MRC de La Côte-de-Gaspé
6. Indexation de la rémunération des membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé pour 2022
7. Embauche d'un(e) agent(e) de développement économique pour Accès entreprise Québec
Retiré
8. Embauche d'une agente de développement rural
9. Prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 (MRC)

10. Prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 (TNO)

B) Développement socio-économique

11. État des programmes d'aide financière

12. Dossiers d'investissement :

- a) Fonds de soutien aux projets structurants – Octroi des aides financières
- b) Fonds région et ruralité volet 4 – Octroi des aides financières
- c) Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques :
Musique du Bout du monde – Édition 2021 du festival
- d) Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques :
Destination Gaspé – Noël au bout du monde 2021

C) Sécurité incendie

13. Adoption du rapport annuel 2020 en sécurité incendie

D) Autres dossiers

14. Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

15. Adoption du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale

16. Adoption du Plan de gestion des matières résiduelles
Reporté

17. Appui à la ville de Murdochville pour sa demande à Telus de desservir le secteur du lac York et du Club de golf de Murdochville avec l'Internet et le cellulaire

18. Affaires nouvelles : Aucune

19. Période de questions pour le public

20. Ajournement ou levée de la séance

3. RÉSOLUTION 21-123 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2021 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 21-124 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de septembre 2021 suivant : MRC : 214 511,17 \$, Pompiers : 150,00 \$, Constats d'infraction : 26,00 \$ et TNO : 3 449,25 \$ soient adoptés.

5. RÉSOLUTION 21-125 : ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT le projet d'états financiers déposé;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les états financiers de la MRC de La Côte-de-Gaspé au 31 décembre 2020 soient et sont adoptés tel que présentés.

6. RÉSOLUTION 21-126 : INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ POUR 2022

CONSIDÉRANT qu'à l'article 7 du règlement #17-201, Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC, il est prévu que le conseil de la MRC doit, par résolution, décider s'il procède à l'indexation pour l'année suivante;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'indexation prévue au Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC soit appliquée pour l'année 2022 conformément audit règlement.

7. EMBAUCHE D'UN(E) AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

RETIRÉ.

8. RÉSOLUTION 21-127 : EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT le départ en juillet dernier de madame Lénie Lacasse à titre d'agente de développement rural;

CONSIDÉRANT que le poste n'a pas encore été ouvert au public;

CONSIDÉRANT que madame Lacasse a signifié à la MRC son intérêt à réintégrer son poste d'origine;

CONSIDÉRANT que la direction générale recommande cette embauche;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche de madame Lénie Lacasse à titre d'agente de développement rural rétroactivement à compter du 22 septembre 2021, et ce aux mêmes conditions qu'au premier juillet 2021.

9. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021 (MRC)

Pour information.

10. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021 (TNO)

Point d'information.

11. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

12. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

A) RÉOLUTION 21-128 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS ET FONDS DES MUNICIPALITÉS – OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT le budget disponible pour le soutien à la ruralité;

CONSIDÉRANT les demandes reçues en cours d'année;

CONSIDÉRANT l'importance de prioriser les investissements et les retombées pour le milieu tout en respectant nos politiques internes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte les projets qui sont jugés prioritaires dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants et du Fonds des municipalités et leur accorde les montants suivants :*

- 1) Ville de Gaspé – Construction d'un chalet des sports à Wakeham au montant de 50 000 \$;
- 2) Demeure Toi – Développement de 12 unités de logement pour adultes autistes au montant de 50 000 \$;
- 3) Maison aux Lilas de l'Anse – Étude géotechnique pour la création d'une transformerie dans la maison Boulay au montant de 5 000 \$;
- 4) Village en chanson de Petite-Vallée – Acquisition de matériel roulant au montant de 25 000 \$;

- 5) Carrefour Jeunesse-Emploi de la Côte-de-Gaspé – Parc communautaire « Halte-vie » dans le quartier Sandy Beach au montant de 35 000 \$;
- 6) Club de golf de Murdochville – Travaux majeurs sur le bâtiment au montant de 15 497 \$;
- 7) Association des personnes handicapées de Gaspé – Jardins allant vert au montant de 20 000 \$;
- 8) Conseil des loisirs de L'Anse-à-Valleau – Aménagement d'un parc et d'un parcours énergie multifonctionnel au montant de 8 000 \$;
- 9) Télé Gaspé – Renouvellement des équipements au montant de 3 000 \$.

B) RÉOLUTION 21-129 : FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 4 – OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT le cadre de vitalisation en vigueur;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de vitalisation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise les financements suivants dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 4 :

- Ville de Murdochville – Plan de dynamisation du centre-ville (5^e Rue) : 31 064 \$;
- Camping de la Falaise – Ouverture d'un terrain de camping : 50 000 \$.

C) RÉOLUTION 21-130 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES : MUSIQUE DU BOUT DU MONDE – FESTIVAL MUSIQUE DU BOUT DU MONDE, ÉDITION 2021

CONSIDÉRANT que le FMBM est un événement majeur qui contribue au positionnement et à la visibilité de la MRC et de l'ensemble du territoire gaspésien;

CONSIDÉRANT le développement de nouveaux sites de diffusions;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la MRC dans la promotion et la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT l'admissibilité du projet et des dépenses;

CONSIDÉRANT les disponibilités financières;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE Musique du Bout de Monde bénéficie d'une aide financière d'un montant maximal de 7 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques pour le projet « Festival Musique du Bout du Monde, édition 2021 ».

D) RÉOLUTION 21-131 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES : DESTINATION GASPÉ – NOËL AU BOUT DU MONDE 2021

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'Escale Gaspésie (Destination Gaspé) pour l'événement Noël au bout du monde;

CONSIDÉRANT la capacité du promoteur à livrer des événements de qualité;

CONSIDÉRANT l'importance de tenir de tels événements à cette période de l'année;

CONSIDÉRANT que la MRC avait soutenu le projet « Noël du bout du monde » en 2019 pour un montant de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT la bonification de la programmation et sa durée plus grande;

CONSIDÉRANT la collaboration de partenaires pour la tenue d'autres activités rassemblées dans le même concept;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE Destination Gaspé bénéficie d'une aide financière d'un montant maximal de 7 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques pour le projet « Noël au bout du monde 2021 ».

13. RÉOLUTION 21-132 : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la MRC doit adopter son rapport d'activité annuel en sécurité incendie et le remettre au ministère de la Sécurité publique, et ce conformément à l'article 35 de la Loi de la sécurité incendie;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le *Rapport annuel 2020 en sécurité incendie*.

14. RÉOLUTION 21-133 : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER

CONSIDÉRANT la révision, en 2020 de la politique culturelle de La Côte-de-Gaspé, intitulée « Pour faire goûter l'art et la culture »;

- CONSIDÉRANT que la politique culturelle comporte l'orientation 2.2 visant à *Favoriser la sauvegarde, la mise en valeur et la transmission du patrimoine sous toutes ses formes*, dont un objectif spécifique visant à *Favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti*;
- CONSIDÉRANT l'adoption, en septembre 2021, de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Côte-de-Gaspé;
- CONSIDÉRANT que la MRC dispose d'une agente de développement dédiée à la culture, et que celle-ci pourra administrer le programme de soutien à la restauration patrimoniale;
- CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Gaspé signe une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec depuis 2012;
- CONSIDÉRANT que le patrimoine bâti est une richesse collective fragile;
- CONSIDÉRANT que la MRC souhaite contribuer à la connaissance, la sauvegarde, la protection, la conservation, et la mise en valeur de son patrimoine bâti, et souhaite supporter les municipalités locales et les citoyens en ce sens;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

- QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé manifeste son intérêt auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à conclure une entente triennale dans le cadre des sous-volets 1a et 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);
- QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à déposer une demande de subvention et à conclure une entente avec le MCC et le MAMH;
- QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé s'engage à contribuer pour une somme annuelle de 30 500 \$ à titre de partenaire bénéficiaire selon la répartition suivante : 16 500 \$ pour le sous-volet 1a et 14 000 \$ pour le sous-volet 1b.

15. RÉOLUTION 21-134 : ADOPTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE

- CONSIDÉRANT le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- CONSIDÉRANT que ce programme prévoit l'adoption d'un programme d'aide financière par la MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

16. ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

REPORTÉ.

17. RÉSOLUTION 21-135 : APPUI À LA VILLE DE MURDOCHVILLE POUR SA DEMANDE À TELUS DE DESSERVIR LE SECTEUR DU LAC YORK ET DU GOLF DE MURDOCHVILLE AVEC L'INTERNET ET LE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT le développement des activités récréotouristiques dans le secteur du lac York et du Golf de Murdochville;

CONSIDÉRANT le nombre croissant de chalets autour du lac York;

CONSIDÉRANT que le service d'urgence 9-1-1 n'est pas accessible par cellulaire dans cette zone de plus en plus fréquentée;

CONSIDÉRANT que les télécommunications par Internet et cellulaire sont devenues des nécessités incontournables pour la clientèle de ce secteur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Murdochville souhaite que Telus élargisse son réseau afin de desservir le secteur du lac York et du Golf de Murdochville avec les services d'Internet et de cellulaire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé appuie la Ville de Murdochville et demande à Telus de rendre accessibles ses services d'Internet et de cellulaire au secteur du lac York et du Golf à Murdochville.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

20. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Pierre Martin, la séance est levée à 17 h 13.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général